

Congés annuels :

Encore un coup bas !

**À
G
U
I
C
H
E
T
I
E
R
O
U
V
E
R
T**

■ La direction du Réseau se lance dans une grande offensive avec la refonte de la gestion des congés ■ Ce n'est pas un hasard si dans le même temps, les organisations syndicales sont appelées à négocier les moyens de remplacement ■ Nous avons parlé de chaussetrappes pour l'accord "Chargé-es de Clientèle", elles sont en train de s'ouvrir !

Pourquoi un tel texte ?

Comme écrit plus haut, la note du 28 juillet sur "l'organisation des congés" au Réseau s'insère dans un projet plus large. Elle fait suite à un accord sur une direction "métier" signé le 1^{er} mars dernier. Il transformait les guichetier-es en "Chargé-es de Clientèle". La note re-visite les règles sur les congés alors que celles-ci sont fixées pour l'ensemble des postier-es par un BRH (Instruction du 10 mars 1986). Plus grave, maintenant il suffirait d'un accord sur une branche (postale) pour modifier la réglementation RH. A La Poste, nous pourrions voir cohabiter des personnels avec des règles de gestion différentes selon où ils travaillent. La "Loi Travail" à la sauce postale !

De nouveaux reculs... réglementaires ? !

Attaque la plus visible, le tour de congé est complètement revu. La Poste veut imposer aux collègues de déposer leurs congés en année N-1, avec l'aval des signataires de l'accord (CFDT, FO et CFTC/CGC/UNSA). Dans la note "Agir" de la direction du Réseau datée du 28 juillet, il est bien précisé que c'est "afin de permettre aux postiers d'organiser au mieux leurs vacances estivales". Quand l'employeur veut notre bonheur, il faut toujours s'inquiéter.

Dans la même veine, le report des congés serait pros crit, en deux coups de cuillère à pot ou plutôt deux articles "Initiative et prise de congé" et "Annualité du droit à congé". La possibilité de reporter les congés

relèverait du sport de combat. Et cette fois, La Poste ne prends pas de gant : " L'annualité implique que le congé dû pour une année de service accompli ou de travail effectif ne peut se reporter sur l'année suivante ". Circulez, y a rien à voir !

Un projet global !

Simultanément, il y a dans les tuyaux un accord sur les "Moyens de remplacements". Celui-ci conduirait tout bonnement à réduire le volant de remplacement à une brigade d'intérimaires, exit les EAR et les positions de travail des postier-es ! Chaque directeur de Secteur sera bien évidemment responsable du budget sur le recours à l'intérim, et les directions ne se priveront pas de faire jouer la concurrence entre établissements.

Le puzzle est donc en train de prendre forme. Les accords "Chargé-es Clientèle" et "Moyens de remplacement", encadrés par la note sur les congés, c'est le mode de gestion du personnel au Réseau qui est exposé. Bonjour les dégâts !



**Pour SUD, ce texte inique doit être retiré !
Signez massivement la pétition !**

